RESUMES NON TECHNIQUES

1 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

NOTRE PROJET

Agé de 52 ans, je me suis installé en 1988 dans la ferme familiale, de la rue des Puits, sur la commune de LOUEUSE. L'exploitation regroupait alors des vaches laitières et des porcs, ainsi que des terres cultivées. Le développement s'est fait de façon progressive et maîtrisée. En 2005, un rapprochement s'opère avec une autre ferme afin de regrouper les vaches laitières sur un même site (sur les communes de THERINES et SAINT DENISCOURT), les génisses restent à LOUEUSE. L'élevage porcin compte alors 540 porcelets et 1440 porcs charcutiers.

Aujourd'hui, je fais le choix de me spécialiser dans l'élevage porcin (avec l'arrêt de l'élevage bovin) et de pérenniser cet atelier qui me passionne. Mon épouse, Sylvie, souhaite également travailler à mes côtés.

Nous souhaitons vous présenter dans ce dossier notre **projet de développement d'élevage porcin**, qui me permettra d'atteindre un potentiel maximum de 984 porcelets et 2916 porcs charcutiers.

La construction d'un bâtiment et d'une fosse couverte de stockage du lisier est prévue. Un permis de construire a été déposé à la mairie de Loueuse pour le projet porcin.

Ce projet, mûrement réfléchi, se justifie pour les raisons suivantes :

➲ Nous souhaitons réaliser une extension d'élevage dans le but **d'avoir un outil de production à taille économiquement intéressante**, et **augmenter la productivité afin de pérenniser** l'élevage dans le temps, de le rendre plus compétitif et de pouvoir vivre décemment du métier d'agriculteur. L'objectif premier est de préparer l'**installation**, d'ici 5 ans environ, de notre fils, Antoine.

➲ Le **partenariat avec la maternité partagée** de la SCEA ELEVAGE DES VERGERS (76) se poursuit et nous permettra d'élever des porcelets nés dans des conditions sanitaires et environnementales irréprochables. Les porcelets qui arriveront sur notre élevage sont élevés selon la **démarche « Porc Bien-Etre »** (pas de castration, réglementation 2018 anticipée).

➲ Il est nécessaire d'intégrer la production porcine dans un **ensemble cohérent et durable de productions végétales et animales** : les porcs produiront des effluents qui serviront à fertiliser les céréales du plan d'épandage. Ces mêmes céréales serviront à fabriquer les aliments des porcs. Ce cycle garantit une activité d'élevage qui tient compte du **lien au sol** sur les plans agronomique et nutritionnel.

➲ S'ajoutera à l'arrivée de Sylvie à mi-temps sur la ferme, **l'embauche d'un salarié**. Cette embauche permettra d'assurer plus de souplesse dans la gestion des absences.

Ce projet s'accompagne de l'étude d'un plan d'épandage agricole visant à une **valorisation agronomique des fertilisants organiques générés par l'élevage**. Le plan d'épandage porte sur les communes de Loueuse, Songeons, Morvillers, Mureaumont, Roy Boissy, Therines et Broquiers

Les surfaces des exploitants du plan d'épandage (mes terres et celles de deux prêteurs de terre) totalisent 398 ha de SAU. Ces agriculteurs sont intéressés par le lisier car il leur permet de fertiliser leurs cultures tout en diminuant nettement l'apport d'engrais minéral de synthèse, sur leur exploitation. Le périmètre d'épandage pour le lisier de porcs s'étend sur 364 ha potentiellement épandables (cf cartographie). Les secteurs les plus sensibles ont été exclus d'emblée.

L'utilisation du lisier pour fertiliser les terres d'exploitants agricoles des alentours, qui sont eux-mêmes des fournisseurs de matières premières pour la nourriture des cochons, établit un cercle de **relation bénéfique** pour la SCEA et pour son environnement naturel et humain (fertilisation des terres par un engrais complet, économies en terme d'achats d'engrais de synthèse pour les prêteurs de terre, économies de transport routier lié à cette baisse d'utilisation d'engrais de synthèse, économies de matières premières utilisées pour la fabrication de ces engrais).

Ce plan respecte évidemment la réglementation en vigueur sur l'épandage d'azote et tient également compte des nouvelles exigences sur le phosphore.

Il s'agit donc d'un projet qui s'inscrit dans une démarche de qualité tant sur le plan environnemental que dans les conditions de travail, ou la qualité de vie des animaux.

LE SITE D'ELEVAGE ET LE PLAN D'EPANDAGE

Mon élevage est situé sur la commune de LOUEUSE, au 1 ter rue des Puits, en zone rurale, en sortie sud du bourg de LOUEUSE.

L'implantation du nouveau bâtiment et de la fosse couverte respectera les distances réglementaires. Ils seront implantés dans l'enceinte du site existant, à 150m du tiers le plus proche (maison de ma mère).

Au sud, à l'est et à l'ouest, le site d'élevage est relativement isolé puisque l'espace environnant est occupé principalement par des parcelles agricoles (parcelles en herbe ou en culture). Au nord de l'élevage, se trouve une exploitation bovine puis le bourg de LOUEUSE. L'accès au site se fait par la voie communale dite « rue des puits ». Une haute haie de thuyas rend invisible le site depuis la voie communale, empruntée par le bourg.

Le site d'élevage et les parcelles du plan d'épandage se trouvent en dehors de zones humides ou zones naturelles protégées. La zone NATURA 2000 du « Réseau de Coteaux Crayeux du bassin de l'Oise aval-Beauvaisis » est à 7,9 km du site d'élevage et à 3,8 km de la parcelle d'épandage la plus proche. L'étude d'incidence réalisée dans ce dossier conclue à une absence d'impact.

Concernant les eaux superficielles, le réseau hydrographique de la zone d'étude est peu développé. Le secteur de LOUEUSE et ses environs est un secteur de vallées sèches, où il n'y a pas d'écoulement d'eau, mis à part sur la commune de SONGEONS qui est traversée par le ruisseau du Thérain.

Les captages d'eaux souterraines les plus proches sont situés à Thérines, Saint Deniscourt, Omécourt et Criquiers. Aucune parcelle d'épandage n'est concernée par les périmètres de protection (qu'ils soient éloignés ou rapprochés).

Les prêteurs de terre viennent sur le site d'élevage chercher le lisier et utilisent mon matériel d'épandage, à savoir une tonne à lisier de 16,8 m^3 munie d'une rampe de 12 m de large avec 3 buses. Les épandages sont suivis d'enfouissement immédiat au cover-crop ou au pire dans un délai de 12 h, pour les épandages avant implantation d'une culture (betteraves et colza). La rampe grande largeur est idéale pour les épandages de début de printemps sur céréales en place (blé et orge).

LES PRINCIPALES MESURES PRISES

Cette étude propose la mise en œuvre de nombreuses mesures pour limiter, réduire et compenser les impacts sur l'environnement et le cadre de vie :

- **L'alimentation dite « biphase »**, adaptée à chaque stade physiologique de l'animal, est maintenue pour l'ensemble des porcs permettant une diminution de la quantité d'azote et de phosphore dans le lisier.
- Les **haies existantes** permettent d'intégrer le site dans le paysage : toutes les haies seront conservées et entretenues. L'ensemble des haies joue un rôle d'écran tout autour du site. Le site continuera d'être entretenu avec la plus grande rigueur.
- La **durée du stockage** de lisier permettra de retenir les effluents pendant presque 11 mois, ce qui autorisera une gestion très souple des épandages en fonction des conditions climatiques et des besoins des cultures.
- **Le très grand dimensionnement du plan d'épandage permettra de maintenir une faible pression azotée organique sur le plan d'épandage** : la production azotée annuelle ne représentera que 68 kg d'azote par hectare de SAU, ce qui est largement inférieur aux besoins des cultures. **Le plan d'épandage sera également déficitaire en phosphore** d'origine organique. L'étude du plan d'épandage a été approfondie par une étude agro-pédologique. Elle a permis de déterminer les zones aptes à l'épandage : sur les 398 ha de SAU (mis à disposition), 364 hectares ont été jugés aptes à l'épandage.

- Tous les apports de lisier se feront comme aujourd'hui, dans une **démarche de fertilisation raisonnée** : plan prévisionnel de fumure avec raisonnement des apports îlot par îlot. Le lisier est utilisé en **substitution des engrais chimiques**. Le risque de pollution par ruissellement et/ou lessivage sera maîtrisé. Les **apports de lisier sont fractionnés** afin d'apporter les doses en faible quantité de façon à garantir une alimentation régulière toute au long du cycle végétatif, et ce en fonction des besoins réels des cultures (adaptés aux conditions météorologiques).

- **Je prévoie également de lutter contre les nuisances olfactives. Sur le site d'élevage,** j'utilise systématiquement le **produit désodorisant** FARMALISIER au niveau des bâtiments d'élevage des porcelets et porcs à l'engrais, ce qui limite largement le dégagement d'ammoniac et autres gaz malodorants. **La totalité des stockages extérieurs seront couverts.** Les épandages seront systématiquement réalisés avec **rampe**, ce qui permet d'épandre le lisier directement sur le sol ou sur les cultures en place. Pour les épandages avant implantation d'une culture, le lisier sera enfoui aussitôt ou dans les heures qui suivent. Cela réduit considérablement les rejets gazeux à l'épandage (et limite aussi les risques de ruissellement).

- Aux alentours immédiat du site d'élevage, la faune et la flore sont actuellement banales (parcelles en grande culture). Le maintien des haies arborées agrandira les abris et habitats disponibles pour certaines espèces. Le plan d'épandage ne comporte pas de zones humides. L'équilibre de la fertilisation, le suivi sanitaire de l'élevage et la lutte contre le ruissellement permettront de **lutter contre les risques de dégradation du milieu naturel**. L'élevage n'entraînera **pas de nuisances sonores** perturbantes pour les voisins (y compris les maisons les plus proches). Les différentes opérations de transports engendrées par l'activité d'élevage s'effectueront de manière à minimiser la gêne pour les usagers des routes concernées. Il y a et il y aura tri des déchets produits sur le site. Des précautions seront également prises pour limiter l'impact des travaux de construction.

- L'élevage bénéficiera des avancées réalisées ces dernières années en terme d'**économies d'énergie** (matériaux et isolation performants), ce qui limitera son impact en terme de rejets de gaz à effet de serre (de même que la fabrication de l'aliment sur place).

2 RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS

L'activité agricole comporte naturellement un certain nombre de risques pour l'environnement de l'exploitation agricole. Ces risques sont, bien sûr, à rapprocher de l'activité quotidienne de l'exploitation agricole et de la manipulation quotidienne d'engins agricoles, d'animaux, de produits dangereux et/ou polluants.

LES DANGERS D'ORIGINE INTERNE À L'ELEVAGE

Dans le cas de l'activité de mon élevage de porcs, quatre dangers majeurs peuvent être mis en évidence :

- **l'écoulement accidentel de produits** : rupture de cuves d'hydrocarbure, rupture de fosses à lisier et/ou des canalisations, débordement de fosses à lisier, accident lors du chargement, du transport ou de l'épandage du lisier. Les conséquences sont une pollution possible du sous-sol, de l'eau et de l'environnement. Ces dangers seront limités car les installations de stockage sont en bon état et conformes aux normes, le matériel d'épandage est neuf, performant et bien entretenu, utilisé par des personnes habituées à gérer des effluents. Le projet prévoit la construction d'une fosse à lisier présentant toutes les garanties en vigueur.
- **l'incendie** : les origines possibles sont le groupe électrogène (moteur et stockage d'hydrocarbures), la commande de distribution de l'aliment, le circuit de distribution électrique, la chauffage, les déchets inflammables (emballages papier, carton, bâches ...), les opérations par points chauds (tronçonnage, soudage ...). Les conséquences sont la destruction partielle ou totale du bâtiment et de son environnement dans un rayon de 10 m. Les mesures de prévention sont l'affichage des consignes de sécurité, le respect d'une distance de sécurité de 10 m entre les bâtiments, l'utilisation de portes coupe-feu et de matériaux ininflammables, l'installation d'extincteurs. La défense extérieure contre l'incendie sera assurée par une borne incendie localisée à l'entrée du site d'élevage ainsi qu'un plan d'eau dans le village. La réserve d'eau de pluie en projet (100 m^3) pourra également compléter le dispositif de sécurité incendie.
- **l'explosion** : ce risque sera lié aux stockages de fuel et de gaz, et aussi aux stockages de céréales en cellule. Un entretien régulier permettra de limiter ce risque.
- les **accidents de personnes** (électrisation, glissade, chute, écrasement, morsures...) peuvent être provoqués par des engins automoteurs, les matériels électriques, les appareils à pression, les silos. Les conséquences sont des blessures ou traumatismes plus ou moins graves. Les mesures prises sont l'utilisation d'appareils respectant les normes de sécurité (ex : silos équipés de crinolines), vérifiés régulièrement, l'affichage des consignes de sécurité.

LES DANGERS D'ORIGINE EXTERNE A L'ELEVAGE

Compte tenu de l'isolement relatif de l'élevage de porcs, les dangers potentiels sont limités. Il n'y a pas de zone de circulation ou autres activités classées à proximité. Les risques identifiés peuvent être d'ordre :

- **climatique** (foudre, tempête...) : les mesures de prévention sont le choix d'implantation et d'orientation des bâtiments (en dehors des vents dominants) et l'installation d'un parafoudre sur la fabrique d'aliments.